

L'EUROPE MONÉTAIRE ET L'EUROPE DES LANGUES : UN MÊME COMBAT ?

Catherine Pétilon

Attachée Linguistique, Centre Culturel Français, Turin, Italie

Résumé : Au sein de l'espace européen, les questions économiques sont toujours étroitement liées aux questions identitaires. On aurait tort de croire que la recherche de l'uniformisation des systèmes entre en contradiction avec la pluralité des cultures. De même qu'il est possible d'envisager une politique monétaire commune, nous proposons ici des pistes pour une politique linguistique commune respectant les identités culturelles et favorisant le plurilinguisme.

Mots-clés : Europe, pluralité, plurilinguisme, politique linguistique.

Alors que les instances européennes préconisent un marché unique avec une monnaie unique, elles défendent par ailleurs le multilinguisme et l'Europe des régions. Existe-t-il alors une contradiction entre ces deux orientations politiques et relèvent-elles de stratégies différentes ?

Nous situerons notre discours dans une optique résolument européenne et nous partirons du principe que l'Europe Unie a deux préoccupations majeures : faire face à la concurrence économique des Etats-Unis et du Japon tout en n'effaçant pas les souverainetés nationales de ses Etats membres.

1. L'ESPACE EUROPÉEN

La création et le développement d'un espace européen sont en train de bouleverser les politiques économiques et linguistiques des différents pays. En effet, la disparition des frontières et donc l'accroissement de la mobilité des marchandises et des personnes appellent d'une part la mise en place d'un marché et d'une monnaie uniques et, d'autre part, la connaissance de plusieurs langues et cultures pour favoriser les échanges commerciaux et sociaux.

La contradiction entre l'unicité du marché européen et la pluralité des langues et cultures européennes n'est qu'apparente puisque, dans les deux cas, il y va de l'intérêt commun. S'agissant des biens matériels, les Etats membres ont tout à gagner, financièrement parlant, à la libre circulation des marchandises au sein d'un même marché. Par ailleurs, la future monnaie unique, l'Euro, est en fait une "créature plurielle", puisque sa valeur est calculée en fonction des différentes monnaies nationales qui la composent. S'agissant de biens intellectuels, comme les langues et les cultures, une uniformisation est impensable puisqu'elles font partie intégrante de toute nation et qu'elles sont leur principale richesse. Notre vieille Europe, c'est bien connu, est enviée pour ses richesses culturelles. En outre, chaque pays a tout intérêt à la mise en place d'une politique linguistique commune valorisant le plurilinguisme puisque les différentes langues nationales sont aussi des langues étrangères dans le reste de l'Europe.

Les choix politiques, concernant la question économique et la question identitaire, relèvent d'une stratégie identique. De même que l'Union monétaire n'est réalisable qu'à la condition que les différents pays respectent des critères économiques précis, l'Europe plurilingue et multiculturelle ne se construira qu'en appliquant une politique linguistique cohérente.

2. L'EUROPE MONÉTAIRE

L'Europe, en tant qu'Union monétaire, est en cours de réalisation et, pour parvenir à ses fins, elle impose des contraintes en matière de politique économique et monétaire aux pays membres. Il s'agit des critères de convergence, fixés par le traité de Maastricht, que les différents Etats devront respecter pour l'adoption d'une monnaie unique au 1^{er} janvier 1999. Pour chaque pays désirant faire partie de l'Union monétaire, les conditions à remplir sont au nombre de 5 et concernent le taux d'inflation qui ne devrait pas être supérieur à 2,2%, les taux d'intérêt à long terme qui ne devraient pas dépasser 8,6 points, le déficit public dont le seuil est fixé à 3% du Produit intérieur brut (PIB), la dette publique limitée à 60% du PIB et l'appartenance de la monnaie nationale au Système monétaire européen.

Il n'est pas dans notre intention d'analyser ces mécanismes de politique économique, ni de les évaluer, mais plutôt de souligner que la réussite d'une politique commune passe par le respect de critères rigoureux clairement définis. Cette stratégie devrait servir de référence à l'élaboration d'une politique linguistique commune qui permettrait la construction d'une Europe des langues.

3. L'EUROPE DES LANGUES

Tout d'abord, une constatation s'impose : l'Europe a toujours été multilingue et multiculturelle. Cependant, par le passé, seule une minorité privilégiée pouvait se déplacer avec aisance à travers l'Europe sans rencontrer de barrières culturelles ou linguistiques. Aujourd'hui, avec l'abolition des frontières, l'amélioration des moyens de communication et l'accès à l'éducation pour tous, on pourrait imaginer qu'une majorité d'Européens puisse circuler dans ce nouvel espace sans affronter de problèmes de compréhension linguistique ou culturelle. Il n'en est rien. Seule une élite peut toujours évoluer facilement dans ce nouvel espace. En outre, la montée, ici et là, de nationalismes et l'existence de sanglants conflits ethniques, politiques ou religieux prouvent malheureusement que beaucoup reste à faire dans le cadre de la compréhension et du respect mutuels des peuples.

Bien sûr, tout ne reste pas à inventer et chaque Etat mais aussi différentes instances européennes oeuvrent plus ou moins efficacement en faveur du plurilinguisme. Nous

distinguons 3 catégories de mesures : les bonnes intentions suivies d'effets ou non et les bonnes intentions aux effets pervers. Au lieu d'établir une liste, nous proposons un exemple par catégorie afin que chacun puisse ensuite situer d'autres cas.

Dans les bonnes intentions suivies d'effets, on peut placer les efforts fournis par l'Italie dans le domaine de l'éducation linguistique en tant qu'éducation au langage et par le langage (Simone, 1979 ; Zuanelli Sonino, 1982). En 1979, de nouveaux programmes pour l'école secondaire obligatoire ont été rédigés. L'enseignement de l'italien s'y insère dans le cadre d'une éducation linguistique qui concerne toutes les disciplines. L'importance des différentes variétés de langues y est explicitement reconnue et on y indique même qu'il faut respecter et valoriser les dialectes en tant que patrimoine linguistique maternel d'un grand nombre d'élèves. Enfin, l'accent est mis sur la pluralité des codes et des variantes sociolinguistiques qui permettent la compétence de communication (Pétillon, 1997 : 87).

Dans les bonnes intentions non suivies d'effets, on trouve de nombreuses recommandations émanant des instances européennes. Faut-il rappeler qu'en 1984, le Conseil européen des ministres de l'Education préconisait l'adoption de "mesures appropriées pour que le plus grand nombre possible d'élèves acquièrent, avant la fin de l'obligation scolaire, une connaissance pratique de deux langues en plus de leur langue maternelle". Ce souhait n'a pas été entendu par l'Allemagne, l'Italie et le Portugal, pour ne citer qu'eux. En 1989, le même Conseil des ministres, en adoptant le programme Lingua, prévoyait un soutien prioritaire pour la promotion de l'apprentissage des langues minoritaires. En France, par exemple, cette considération n'est pas du tout à l'ordre du jour puisque les langues minoritaires y sont même menacées de disparition (Legendre, 1995 : 20).

Dans les bonnes intentions suivies d'effets pervers, différents aspects de la politique linguistique française en faveur du plurilinguisme sont un bon exemple. Sous le titre "Une apparence ambitieuse, une réalité moins glorieuse", le rapport Legendre (1995 : 10) constate qu'en "dépit de l'ambition et de l'originalité du dispositif scolaire d'enseignement des langues, celui-ci n'assure plus une diversification linguistique satisfaisante dans le cadre d'un enseignement secondaire qui s'est massifié, et plus grave encore, [que] l'évolution actuelle de l'enseignement des langues étrangères se traduit par une régression et une uniformisation linguistique caractérisée principalement par l'hégémonie d'une seule langue, l'anglais". Autre effet pervers, on espérait diversifier l'offre des langues grâce à leur enseignement précoce et au lieu de réduire les déséquilibres, on les a accentués (Candelier, 1997 : 29). D'autres pays, comme l'Allemagne et l'Italie présentent les mêmes travers.

A partir de ces exemples, une autre constatation s'impose : ces différentes mesures frappent par leur hétérogénéité, leur manque de cohérence et leur inadéquation à la réalisation d'une Europe plurilingue et multiculturelle.

Pourquoi, dans le domaine de la politique linguistique, ne pourrait-on pas adopter la même stratégie communautaire qui semble réussir pour la politique économique ? Pourquoi les langues et les cultures, qui sont le fondement de notre civilisation, ne mériteraient pas que l'on se sacrifie un peu pour elles ?

4. QUELQUES CRITÈRES DE CONVERGENCE POUR UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE COMMUNE

Avant tout, pour arriver à un quelconque résultat tangible, il conviendra que les Etats transforment leurs bonnes intentions en une politique volontariste. Seul un engagement

institutionnel décisif et planifié permettra la mise en œuvre effective à l'échelle européenne de projets éducatifs novateurs valorisant la pluralité des langues et des cultures.

C'est donc à partir de l'analyse de travaux effectués par des équipes d'experts dans plusieurs pays que nous avons dégagé des axes prioritaires pour l'aménagement d'une politique linguistique commune. Nous suggérons 4 niveaux d'intervention interdépendants qui correspondent aux 4 protagonistes du processus éducatif : le sujet apprenant, l'enseignant et les méthodologies, l'institution scolaire et la société.

Le sujet apprenant doit pouvoir, tout au long de sa vie, avoir accès à l'apprentissage de plusieurs langues. Cela implique la mise en place systématique d'un enseignement précoce des langues dans le primaire en veillant à ne pas favoriser une seule langue étrangère (cf. précédemment Legendre, 1995 ; Candelier, 1997), mais aussi l'instauration d'une formation des adultes adaptée à leurs besoins spécifiques (Trim, 1997).

Un plan de formation initiale et continue devra offrir aux enseignants un choix d'options linguistiques, pluridisciplinaires (formation aux enseignements bilingues) et interculturelles (échanges binationalis d'enseignants) afin qu'ils puissent être en mesure de former des citoyens européens. Quant aux méthodologies adoptées, elles favoriseront le développement d'une aptitude générale à apprendre les langues (Trim, 1997 : 72), l'éducation linguistique ("choisir une langue n'est plus s'enfermer dans une langue, c'est en même temps s'ouvrir potentiellement à d'autres. Les langues ne s'opposent plus, mais s'entraînent" Candelier, 1997 : 33 ; le programme européen Galatea sur l'intercompréhension entre locuteurs de langues romanes) et l'éducation interculturelle ("L'étude d'une langue ne doit plus être considérée comme l'apprentissage de pures notions historiques ou géographiques mais plutôt comme une prise de conscience des valeurs socioculturelles et des coutumes des autres communautés grâce à la langue mais aussi à travers des documents authentiques reflétant l'actualité et la vie quotidienne" *I nuovi programmi della Scuola Media*, 1979 : 37, traduit par nos soins).

L'institution scolaire garantira le pluralisme linguistique en proposant, à tous les niveaux, un choix diversifié de langues en fonction des réalités sociales et linguistiques des territoires concernés. Cette offre réelle s'accompagnera, et c'est essentiel, d'un réaménagement des curricula pour permettre l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères et entraînera la constitution de pôles scolaires regroupant plusieurs établissements pour assurer la continuité et la cohérence des enseignements.

Afin que ces mesures soient comprises par les populations, les gouvernements devront mener des campagnes d'information valorisant la pluralité des langues et des cultures. Il s'agit ici de combattre des représentations qui influencent le statut et donc l'apprentissage de certaines langues. C'est ainsi que l'anglais, considéré comme indispensable, occupe une position de quasi-monopole, que l'allemand réputé langue difficile et l'espagnol qualifié de langue facile sont des outils de sélection et que les langues minoritaires, enfants pauvres des politiques linguistiques, tendent à disparaître inexorablement des écoles.

5. UNE RÉFLEXION EN GUISE DE CONCLUSION

Si l'on admet que la démocratie passe obligatoirement par une politique linguistique commune, pour que chaque citoyen puisse avoir accès à l'Europe et devienne européen, pourquoi ne pas placer l'Education linguistique et culturelle plus au centre des politiques nationales et communautaires ?

BIBLIOGRAPHIE

- AA. (1979). *I Nuovi Programmi della Scuola Media*, Edizioni Istituto Poligrafico dello Stato, Roma.
- Candelier M. (1997). Et les effets sociaux dans tout ça ?, in *Didactique des langues étrangères, didactique des langues maternelles: ruptures et/ou continuités ?* (Actes du colloque - Université de Toulon et du Var, 5, 6 et 7 septembre 1996), Les Cahiers de l'ASDIFLE n° 8, pp 24-36, Paris.
- Legendre J. (1995). *Vers un nouveau contrat pour l'enseignement des langues vivantes*, Sénat, Paris.
- Pétillon C. (1997). L'italien, une langue maternelle et une langue étrangère à la recherche d'une légitimation, in *Didactique des langues étrangères, didactique des langues maternelles: ruptures et/ou continuités ?* (Actes du colloque - Université de Toulon et du Var, 5, 6 et 7 septembre 1996), Les Cahiers de l'ASDIFLE n° 8, pp 81-89, Paris.
- Simone R. (ed. 1979). *L'educazione linguistica*, La Nuova Italia, Firenze.
- Trim J. (1997). *Apprentissage des langues et citoyenneté européenne. Rapport final du groupe de projet (1989-1996)*, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Zuanelli Sonino E. (a cura di, 1982). *Italiano, dialetto, lingue straniere alle elementari*, Arsenale Cooperative editrice, Venezia.